

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 477 rapportant l'arrêté d'expulsion n° 414 du 15 avril 1961 concernant Fatoum Abdourahman Bandjo

n° 477

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

VISAS

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Vula loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vule décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956 modifié par celui du 4 avril 1957 portant modification des Services de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer et énumération des Cadres de l'Etat ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est rapporté l'arrêté d'expulsion n° 414 du 15 avril 1961 concernant la nommée : Fatoum Abdourahman Bandjo, sujette britannique, née le 12 octobre 1904 à Aden de feu Abdourahman Bandjo et de feu Amina Saleh, domiciliée à Djibouti.

Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, Jacques COMPAIN.